



LOI DE FINANCES 2025

CE QUI CHANGE

LOCATION MEUBLÉE : RÉFORME DE LA TAXATION DES PLUS-VALUES

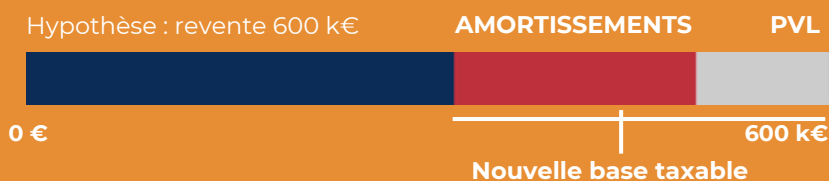
À la revente d'un bien locatif, les amortissements déduits des revenus seront désormais réintégrés dans le calcul de la plus-value immobilière. Cette réintégration augmente la base imposable, car elle diminue le prix d'acquisition du bien.

Exemple chiffré

Achat d'un bien immobilier valant 500 000 €

- Durée de l'amortissement : 15 ans
- Montant de l'amortissement : 180 000 €

Valeur comptable à l'issue des 15 ans = 500 000
- 180 000 = 320 000 €



Plus-Value avant réforme : 0 €

Plus-Value après réforme : 47 345 €

HAUSSE DES FRAIS DE NOTAIRE

Le projet de loi de finances prévoit une augmentation du plafond des droits de mutation à titre onéreux.

DROITS DE DONATION : NOUVEAUX ABATTEMENTS

Il est désormais possible de faire des donations à certains membres de sa famille avec un abattement de 100 000 € par donateur, à condition que cet argent serve à financer l'achat d'un logement neuf ou la rénovation énergétique de la résidence principale du bénéficiaire.

EVOLUTION DU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sont revalorisées, avec les seuils et limites associées, cela afin de prendre en compte l'évolution de l'inflation 2024 par rapport à 2023 (estimée à environ +1,8%) et tenter ainsi de maintenir le pouvoir d'achat des contribuables.

TAXATION DES HAUTS REVENUS

Création d'une nouvelle contribution temporaire, pour l'année 2025, visant à assurer une imposition minimale de 20% pour les plus hauts revenus en France.

LES MESURES NON RETENUES

→ HAUSSE DE LA FLAT TAXE

→ IMPÔT SUR LA FORTUNE IMPRODUCTIVE

→ EVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE L'ASSURANCE-VIE EN CAS DE DÉCÈS

→ FISCALITÉ DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Vous souhaitez en savoir plus sur les nouvelles mesures de la loi de finances ? **Contactez-vous**

DÉCLARATIONS FISCALES 2025

Dans un contexte de précipitation fiscale et un environnement toujours plus complexe, notre cabinet vous propose, via son service d'ingénierie patrimoniale, de vous accompagner dans ces démarches fastidieuses.

Nous vous invitons à découvrir notre méthodologie de travail ainsi que nos différentes propositions en cliquant sur [ce lien](#).



VOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE



JEAN-CHRISTOPHE GIRAULT
jcg@groupeforward.com



GAUTIER SAMSON
gs@groupeforward.com



HÉLOÏSE MARCHAND
hm@groupeforward.com

CONTACTS

PARIS

234 Rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris

[+ 33 \(0\)1 53 77 52 99](tel:+33153775299)

AIX-EN-PROVENCE

425 Allée François Aubrun
13100 Le Tholonet

[+ 33 \(0\)4 42 52 12 39](tel:+33442521239)



Linkedin



groupeforward.com

Forward
PATRIMOINE

Les données contenues dans ce document sont indicatives. Elles n'ont pas de caractère contractuel et ne sauraient engager la responsabilité de Groupe Forward. Elles sont indissociables des commentaires oraux qui les accompagnent. Toute personne s'estimant concernée par les sujets évoqués est en conséquence invitée à consulter son conseiller avant toute mise en place de solution.